DÉCISION DU CONSEIL

du 25 mai 1982

portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation des vétérinaires

(82/772/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 78/1028/CEE du Conseil, du 18 décembre 1978, portant création d'un comité consultatif pour la formation des vétérinaires [1], et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 80/238/CEE [2], le Conseil a procédé à la nomination de M. H. C. Adler, membre titulaire, et de M. P. Willeberg, membre suppléant, dans la catégorie des experts provenant des institutions chargées de l'enseignement des sciences vétérinaires, pour la période se terminant le 17 février 1983 ;

considérant que le gouvernement danois a désigné, le 4 mai 1982, M. P. Willeberg en vue de remplacer M. H. C. Adler ;

considérant qu'un siège de membre suppléant deviendra vacant à la suite de la nomination de M. P. Willeberg ;

considérant que le gouvernement danois a désigné, le 4 mai 1982, M. M. Hesselholt comme nouveau membre suppléant,

DÉCIDE :

Article premier

M. P. Willeberg est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la formation des vétérinaires en remplacement de M. H. C. Adler pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 17 février 1983.

Article 2

M. M. Hesselholt est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la formation des vétérinaires en remplacement de M. P. Willeberg pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 17 février 1983.

Fait à Bruxelles, le 25 mai 1982.

Par le Conseil

Le président

L. TINDEMANS

---

[1] JO n° L 362 du 23. 12. 1978, p. 10.
[2] JO n° L 52 du 26. 2. 1980, p. 11.